

La Charte européenne des langues régionales et minoritaires définitivement enterrée ?

written by Christine Tasin | 23 novembre 2015



Nous avons suffisamment expliqué, ici, en quoi cette Charte était dangereuse et inutile pour ne pas avoir à refaire toute l'argumentation. Nous renverrons le lecteur qui aurait manqué nos précédents articles à notre dossier sur le sujet.

<http://resistancerepublicaine.com/?s=Dossier+langues+r%C3%A9gionales+et+minoritaires>

Nous revenons ce jour sur un vote du Sénat du 27 octobre dernier qui a été complètement occulté par les medias, vote aboutissant au rejet de la Charte, au moins pour le moment.

La Charte européenne des [langues régionales](#) ou le morceau de sparadrap, celui qui colle à la peau du capitaine Haddock et dont il ne parvient jamais à se défaire. Le Sénat, à majorité de droite, a enterré, mardi 27 octobre, le projet de loi de ratification de la Charte européenne des langues régionales.

La Charte, rédigée sous l'égide du Conseil de l'Europe en 1992 et signée par la France en 1999, oblige les Etats signataires à reconnaître les langues régionales en tant qu'expression de la richesse culturelle. Pendant la campagne

présidentielle, François Hollande s'est engagé à faire ratifier le texte. Une [promesse très attendue](#) par les Bretons, les Corses, les Alsaciens, les Occitans, les Provençaux... Mais, depuis 2012, c'est un chemin semé d'embûches. Francetv info vous explique pourquoi ça coince.

Parce qu'il faut modifier la Constitution

Première difficulté pour ratifier cette charte, il faut une révision de la Constitution, car celle-ci proclame notamment que « la langue de la République est le français ». Deux possibilités : le recours au référendum, écarté par François Hollande, ou l'adoption du texte, votée à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, par l'Assemblée et le Sénat réunis en Congrès à Versailles.

La majorité avait donc besoin des voix de la droite pour faire aboutir son projet.

Mais Les Républicains, qui détiennent la majorité au Sénat, étaient bien décidés à rejeter le texte, avant même de pouvoir en débattre, grâce à une procédure appelée « question préalable ». Cela écarte l'hypothèse d'un Congrès qu'envisageait François Hollande pour 2016, malgré un [vote largement positif de l'Assemblée nationale](#) en janvier 2015. Car, avant la réunion des deux chambres à Versailles, chacune devait approuver le projet de loi constitutionnel.

Parce que droite et gauche s'écharpent sur le droit

Pourquoi ce rejet des Républicains ? En gros, ils sont d'accord sur le fond, mais pas sur la forme. « La ratification de la Charte des langues régionales que nous propose le gouvernement aujourd'hui crée un risque de conflit de droit, instille le principe du communautarisme dans notre Constitution et est en pratique inutile », estime le patron des sénateurs LR, Bruno Retailleau. Les élus de droite s'appuient sur un avis défavorable, mais non contraignant, du Conseil d'Etat à la ratification de la Charte. Elle « mettrait en cause les principes d'indivisibilité de la République et d'unicité du peuple français », résumait [Le Monde](#) (article abonnés), en août 2015.

Alors qu'ils prévoient de rejeter la Charte européenne des langues régionales, les sénateurs LR ont déposé de leur côté, lundi 26 octobre, une proposition de loi destinée à promouvoir l'utilisation des langues régionales dans la vie quotidienne, dans l'enseignement, ainsi que dans les médias et la création cinématographique. « La question n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre les langues régionales : nous sommes pour », se justifie Bruno Retailleau.

http://www.francetvinfo.fr/elections/regionales/charte-des-langues-regionales-pourquoi-la-ratification-coince-encore-et-toujours_1147447.html

Cela veut dire concrètement que le Sénat se refuse à examiner ce projet de loi et qu'il ne sera pas possible, sauf coup de théâtre, de réunir une majorité des 3/5^e des députés et sénateurs réunis en Congrès en vue de son adoption. Contrairement à ce qu'espérait il y a peu Jean-Jacques Urvoas, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, la révision constitutionnelle ne sera pas faisable d'ici la fin de l'année. Il est évident que François Hollande, qui avait lancé le processus de la ratification l'été dernier, ne prendra pas le risque d'un échec.

<http://languebretonne.canalblog.com/archives/2015/10/27/32841432.html>

Bon, merci au Sénat et aux sénateurs, nous sommes sauvés pour le moment au moins sur ce sujet !

C'est la toute petite différence entre *Les Républicains* et le *Parti Socialiste*. Qu'on vote Hollande ou Sarkozy (et pire encore Juppé) c'est la même chose, même idéologie mondialiste, de métissage, d'islamisation de la France, de disparition de notre Etat souverain et de notre nation...

Mais on peut espérer qu'une majorité *Des Républicains* ne permettrait pas ces indignités que sont le droit de vote des étrangers et la ratification de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*. Sarkozy l'avait d'ailleurs expliqué avant 2007 « *je suis favorable au droit de vote des étrangers mais je n'aurai jamais la majorité nécessaire pour qu'il soit ratifié parmi les miens* ».

Evidemment, les *Républicains* ont peur de perdre des voix, alors ils ont voté contre la modification constitutionnelle en posant une question préalable (artifice légal) tout en déposant un projet de loi pour faire plaisir aux régionalistes.

L'important est ailleurs, c'est que le communautarisme et le risque énorme de voir le droit des minorités devenir le DROIT partout en France est écarté pour le moment.

Et un revers pour Hollande, un !

Et un revers pour les bobos d'EELV, de la gauche et l'extrême gauche qui voulaient utiliser la Charte pour faire exploser l'Etat-nation déjà bien abîmé par les traités européens, la mondialisation, le [redécoupage](#) des régions...

Christine Tasin